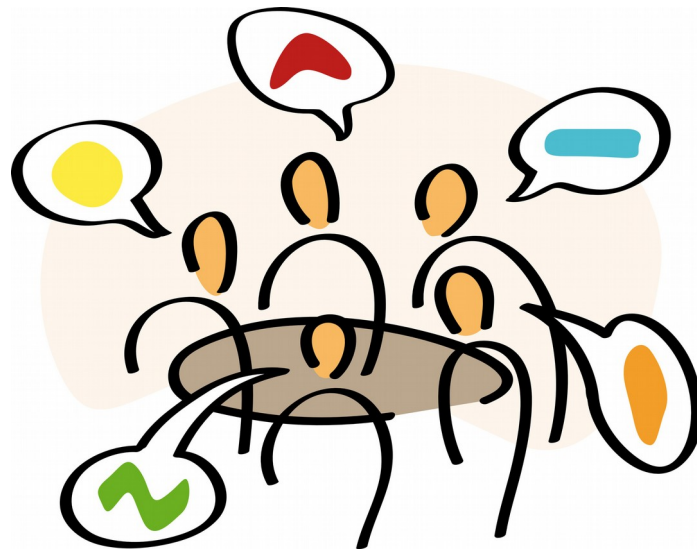


DOSSIER CANDIDATURE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Année 2023/2025



1. Fiche de renseignement
2. Candidature
3. Autorisation parentale
4. Devoirs et droits du jeune conseiller



PHOTO

**CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
2023/2025**

Partie candidat n°1 :

NOM

Prénom

Date de naissance

Fille/ garçon

École/ collège/ structure

Classe

Adresse
.....

Code postal

Ville

Téléphone

Mail

Je soussigné (e)

Déclare être candidat au conseil des jeunes de Grand-Champ pour l'année 2023/2025.

Partie des représentants légaux

Père Mère Tuteur

NOM

Prénom

Téléphone

Mail

NOM

Prénom

Téléphone

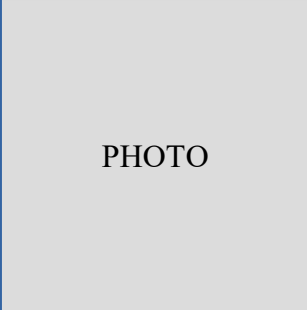
Mail

Fait à

Le

Signature du candidat

Signature du représentant légal



**CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
2023/2025**

Partie candidat n°2 :

NOM Prénom

Date de naissance Fille/ garçon

École/ collège/ structure Classe

Adresse
.....

Code postal Ville

Téléphone Mail

Je soussigné (e)
Déclare être candidat au conseil des jeunes de Grand-Champ pour l'année 2023/2025.

Partie des représentants légaux

Père Mère Tuteur

NOM Prénom

Téléphone Mail

.....
NOM Prénom

Téléphone Mail

Fait à **Le**

Signature du candidat

Signature du représentant légal



PRESENTATION DES CANDIDATS

1. Que représente, pour vous, le conseil des jeunes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. En quelques lignes, présentez-nous vos motivations, vos idées, vos projets, ce que vous souhaitez améliorer ou créer sur votre commune :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes : (Loisirs, hobbies, familles, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



AUTORISATION PARENTALE : Candidat n°1 :

Mon enfant souhaite devenir membre du conseil municipal des jeunes de la commune de Grand-Champ. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)

Adresse
.....

Représentant légal de l'enfant (NOM et prénom)

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature au conseil municipal des jeunes pour l'année 2023/2025.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au conseil municipal des jeunes.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transports de la commune, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du CMJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communications tels que presse, plaquettes, site de la commune...
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, par sms les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...)
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation, les déplacements que mon enfant devra effectuer.

Fait à

Le

Signature du candidat
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(précédé de la mention « lu et approuvé »)



AUTORISATION PARENTALE : Candidat n°2 :

Mon enfant souhaite devenir membre du conseil municipal des jeunes de la commune de Grand-Champ. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)

Adresse

Représentant légal de l'enfant (NOM et prénom)

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature au conseil municipal des jeunes pour l'année 2023/2025.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au conseil municipal des jeunes.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transports de la commune, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du CMJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communications tels que presse, plaquettes, site de la commune...
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, par sms les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...)
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation, les déplacements que mon enfant devra effectuer.

Fait à

Le

Signature du candidat
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(précédé de la mention « lu et approuvé »)



DROITS ET DEVOIRS DES CONSEILLERS DES JEUNES

Cette charte fixe les règles que les conseillers s'engagent à respecter pendant toute la durée de leur mandat.

En référence, notre charte s'appuie sur quelques articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Droit et expression de l'enfant (article 12) : le droit d'exprimer librement de son opinion les questions le concernant.

Droit de la liberté d'expression et d'information (article 13) : ce droit comprend la liberté de chercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées.

Liberté et pensée, de conscience (article 14) : Droit qui correspond au développement des capacités d'analyse et d'esprit critique de l'enfant ...

Liberté d'association (article 15) : droit qui permet de se réunir

Droit à la participation



FONCTIONNEMENT DU CMJ

I/ LES DEVOIRS

Les conseillers représentent la population jeune (du CM1 à la 4^{ème} de Grand-Champ)

Ils s'engagent à :

- Assister aux réunions
- S'investir dans les projets du Conseil Des Jeunes
- Informer les Jeunes de la commune, des actions du CMJ
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ
- S'informer des besoins des Jeunes de la commune
- Établir un lien entre les générations de la commune
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la commune
- Être les représentants des Jeunes auprès des élus municipaux adultes

Les conseillers jeunes seront aidés par les conseillers municipaux ainsi que l'équipe du service jeunesse, pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

Les conseillers seront initiés durant l'année aux outils mis à disposition par la commune pour la réalisation de leurs projets et actions (fax, mails, photocopieur...)

II/ LES DROITS

Les conseillers ont le droit de : *(Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits).*

- Proposer des projets ou des actions,
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- Exprimer leurs opinions,
- S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- Donner aux Jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées,
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

III/ LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au CMJ doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du CMJ par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques, ou religieux sont à proscrire.

Le CMJ est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où le Jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concerne et qu'il désire aboutir dans la mesure du possible.

Aucun parent n'encadrera la commission dans laquelle son enfant sera présent.

Signatures des représentants légaux

Signature des candidats